

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 06 Décembre 2022
19 heures 00**

-:-:-:-:-

GF/EB

N° 002936

Services Techniques -
Redéfinition du tracé
de l'Impasse de la
Colline Rocade Nord
84400 APT

Affiché le :

Le **Mardi 06 Décembre 2022 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de **Véronique ARNAUD-DELOY, Maire**.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Nathan SAHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

APT est majoritairement desservie par les infrastructures de dernières générations pour l'accès à internet (fibre optique et très haut débit (THD)). Plusieurs logements sont éligibles à cette nouvelle couverture.

Les différents opérateurs demandent qu'une adresse postale, par logement, soit mise en place afin que les logements éligibles puissent accéder à ces nouveaux services.

Or, nous constatons qu'un certain nombre de voies, pourtant ouvertes à la circulation publique, sont dépourvues de noms.

Il convient désormais de les nommer officiellement. Celles-ci feront l'objet d'une numérotation, en vue de faciliter le travail d'installation du THD.

Ces voies sont localisées sur les plans annexés à la présente délibération.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 084-21840034-20221206-002936-DE Date de réception préfecture : 12/12/2022 |
|---|

Vu l'absence de nom de certaines voies ouvertes à la circulation publique.

Vu les plans annexés à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tracé comme suit :

Le tracé de l'impasse de la Colline débutant à la Rocade Nord sera redéfini comme représenté par le trait vert sur le plan cadastral ci-joint (1). Il ne sera pas renommé.

Un numéro de voie a déjà été attribué à chaque logement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

DIT que le tracé de l'impasse de la Colline débutant à la rocade nord sera redéfini comme représenté par le trait vert sur le plan cadastral ci-joint (1). Il ne sera pas renommé.

DIT que sera mise en place la signalisation adaptée au départ de chaque voie ; et qu'un numéro de voie sera attribué à chaque logement.

DIT que la présente délibération sera transmise à tous les services concernés (services fiscaux, Poste, SDIS, ASSEDIC, Service du cadastre, France Télécom, Service des Eaux, Service Assainissement, Sous- préfecture, EDF, GDF, Gendarmerie, Police Municipale, INSEE ...).

DIT que les administrés seront informés des modifications d'adresse.

AUTORISE Madame Le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**

